

À une séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le lundi **16^e jour d'avril deux mille douze**, à 19 h, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Beaulieu, maire

Madame Lise Desrosiers, conseillère

Monsieur Jean-Guy Cadieux,
Monsieur François Leblanc,
Monsieur Jean-Luc Leblanc,
Monsieur Claude Mercier, conseillers

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Pierre La Salle, conseiller, étant absent.

Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 137-2012

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que l'ordre du jour soit adopté.

ADMINISTRATION

Résolution n° 138-2012

Offre d'achat immeuble 184 rue Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que l'offre d'achat reçue de Mme Ginette Lafortune au montant de 105 000 \$ soit refusée pour l'achat de l'immeuble du 184 rue Saint-Jacques.

Résolution n° 139-2012

Refinancement du règlement #145-2006

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie pour son emprunt de 82 100 \$, au taux de 2,40 % renouvelable le 10 juillet 2012 en vertu du règlement d'emprunt numéro 145-2006, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

15 700 \$	2,40 %	10 juillet 2013
16 000 \$	2,40 %	10 juillet 2014
16 400 \$	2,40 %	10 juillet 2015
16 800 \$	2,40 %	10 juillet 2016
17 200 \$	2,40 %	10 juillet 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Résolution n° 140-2012

Refinancement du règlement 145-2006

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt la Municipalité de Saint-Jacques souhaite emprunter par billet un montant total de 82 100 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux

(L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques avait, le 10 juillet 2012, un montant de 82 100 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 145 000 \$, pour une période de cinq ans, en vertu du règlement numéro 145-2006;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 82 100 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 145-2006 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 10 juillet 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013. 15 700 \$
2014. 16 000 \$
2015. 16 400 \$
2016. 16 800 \$
2017. 17 200 \$

QUE la Municipalité de Saint-Jacques emprunte 82 100 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour le règlement numéro 145-2006.

Résolution n° 141-2012

Frolic acadien – 26 mai

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques accepte de participer et de soutenir les membres du comité organisateur pour l'évènement du 26 mai prochain, incluant les demandes suivantes :

- Fourniture d'équipements (tables à pique-nique, grandes tables, chaises, dossards, chevalets, poubelles);
- Commande de compost.

QUE la Municipalité de Saint-Jacques accepte de défrayer les coûts de transport du compost qui sera distribué à la population de Saint-Jacques, lors de la journée du Frolic acadien du 26 mai prochain, et que cet achat est une commandite de la compagnie EBI Environnement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la participation de la Municipalité de Saint-Jacques dans le cadre de la tenue du Frolic et de la journée environnement du 26 mai prochain.

Résolution n° 142-2012

Félicitations

Collège Esther-Blondin

Gagnant *Entreprise de l'année*

ATTENDU QUE le Gala des Lauriers d'Or, organisé par le CLD Montcalm, a eu lieu le 14 avril dernier;

ATTENDU QUE des entreprises de Saint-Jacques étaient en nomination dans différentes catégories;

ATTENDU QUE le Collège Esther-Blondin a été nommé finaliste dans deux catégories et a remporté le prix *Entreprise de l'année* pour s'être démarqué parmi l'ensemble des candidatures reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'offrir de sincères félicitations au Collège Esther-Blondin pour sa nomination à titre d'*Entreprise de l'année*.

Résolution n° 143-2012

Demande de financement

Fonds du Pacte rural (Monument acadien)

ATTENDU QU'un projet d'installation d'un monument acadien est en cours dans la municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE des demandes de prix sur invitation ont été envoyées à divers fournisseurs pour la confection d'un monument;

ATTENDU QUE suite à ces demandes, la Municipalité de Saint-Jacques a accepté la soumission de l'entreprise *Rock Of Ages Canada*, au montant de 38 610,70 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord en principe à présenter une demande de financement au fonds du parc rural de la MRC de Montcalm pour un montant de 27 250 \$;

ATTENDU QUE le projet rencontre les valeurs établies par la Municipalité de Saint-Jacques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander à la MRC Montcalm d'accepter la demande, pour une partie du financement et d'autoriser monsieur Pierre Beaulieu, maire et madame Josée Favreau, directrice générale, à signer les documents à intervenir avec le CLD de Montcalm, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 144-2012

Appui au CAUSAL

ATTENDU QUE pour être traité équitablement par rapport aux autres régions du Québec, il manque au réseau de santé et de services sociaux de Lanaudière :

- 42 millions de dollars par année pour le financement de ses programmes-services, dont bénéficieraient notamment les centres hospitaliers et leurs urgences, les CLSC, les centres de réadaptation, les centres jeunesse ainsi que d'autres partenaires du réseau;
- 60 médecins de famille à temps plein;

ATTENDU QUE Lanaudière a connu la plus importante croissance démographique du Québec au cours des dernières années et que cette croissance tend à se poursuivre;

ATTENDU QUE le mode d'allocation des ressources financières ne se fait pas suffisamment en fonction de la population à desservir;

ATTENDU QUE les nouvelles ressources ajoutées ces dernières années n'ont pas corrigé l'iniquité interrégionale et que l'écart à la moyenne ne cesse de s'accroître;

ATTENDU QUE tous les citoyens du Québec ont droit à des services de santé et services sociaux adéquats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'appuyer la CAUSAL et qu'en toute équité le gouvernement du Québec mette fin au sous-financement chronique en matière de santé et de services sociaux dans Lanaudière.

PÉRIODE DE QUESTIONS (PREMIÈRE PARTIE).

Résolution n° 145-2012

Résultat ouverture de soumission – Monument commémoratif

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à des demandes de prix sur invitation pour la confection d'un monument commémoratif, au regard de la déportation des Acadiens;

ATTENDU QUE seulement une soumission a été reçue, soit :

- Rock Of Ages Canada inc., Stanstead 38 610,70 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de la compagnie Rock Of Ages Canada inc. au montant de 38 610,70 \$ plus taxes.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS (DEUXIÈME PARTIE)

Résolution n° 146-2012

Levée de la séance

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée à 20 h 25.